

Consigne de Sécurité



1. Avant

- Renseignez-vous auprès de la Mairie sur le risque fortes chutes de neige, sa fréquence, le niveau d'exposition et l'organisation mise en place pour le gérer (moyens d'alerte, centres d'accueils...).
- Suivez les informations : radios (poste à piles) et autres médias.
- Consultez la carte de vigilance de Météo France (www.meteofrance.com).
- Prévoyez la mise en sécurité de vos véhicules.
- Faites une réserve d'eau potable.
- Prévoyez des vivres et du matériel de secours en cas de confinement demandé par les autorités.
- Restez chez vous, évitez tout déplacement à pied ou en voiture.
- En cas d'utilisation d'un dispositif d'assistance médicale alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.
- Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.

En cas d'obligation de déplacement

- Renseignez-vous sur l'état de dégagement du réseau routier.
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches.
- Munissez-vous d'équipements spéciaux.
- Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation.
- Prévoyez des vivres et du matériel de secours en cas d'attente sur la route à bord de votre véhicule.



2. Pendant

- Suivez les consignes de sécurité diffusées par les autorités.
- Suivez les informations : radios (poste à piles) et autres médias pour connaître l'évolution de la situation.
- Restez chez vous et reportez tout déplacement non indispensable.
- Assurez-vous du fonctionnement des moyens d'éclairage de secours.
- Pour vous chauffer, n'utilisez pas les appareils non destinés à cet usage : cuisinières, brasero, chauffages d'appoint à combustion en continu (ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence).

Consigne de Sécurité



3. Après

- Suivez les consignes de sécurité diffusées par les autorités.
- Suivez les informations : radios et autres médias pour connaître l'évolution de la situation.
- Protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige, en salant les trottoirs.
- Ne touchez pas aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Lors du déneigement, évitez d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.
- Selon l'importance de l'événement proposez votre aide à la mairie.
- Faites l'inventaire des dégâts, photographiez les dommages.
- Déclarez le sinistre au plus tôt à votre assureur.